COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY
EN DATE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 A 19 HEURES

Date de convocation : 21/08/2023
SOMMAIRE :

1 – CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : AVENANT LOT N°9 ;
2 – RECONSTRUCTION APRES TORNADE – MAITRISE D'ŒUVRE ;
3 – REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT RUE CAROLINE FOLLET : PROTOCOLE ACTUALISATION DES PRIX ;
4 – BIEN SANS MAITRE ;
5 – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE PHASE 2 : AVENANT LOT N°1 ;
6 – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE PHASE 3 : FINANCEMENT ;
7 – BUDGET LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » : CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE ;
8 – DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » ETUDE URBAINE ;
9 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-trois, le douze Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	THIERRY Patrick
RENAUX Jean-Michel	VAN OOTEGHEM Clarisse
GREVIN Cécile	ESTIENNE Romain
FAY José	RONGIER Marie-Laure
VASELLI Bérengère	MANCAUX Christophe
DENIS Mathieu	DE TOMI Isabelle
BRKA Virginie	BROISSART Dominique
LELEU Linda	

Excusés : Mme BOULANGER Héloïse ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, M. DEVISME Arnaud.
Absent non excusé : M. DUCROCQ Jonathan.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal de la séance du 25 Mai 2023 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Etude urbaine dans le cadre du dispositif de « Petites villes de demain ».

I – CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : AVENANT LOT N°9 :

Dans le cadre de la construction du centre technique municipal, M. le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°2 au lot n°9 « Electricité » pour une plus-value de 1 050 €uros H.T..

Ces travaux complémentaires concernent les prestations suivantes :
. Vérification des installations électriques en vue de la délivrance des formulaires consuels ;
. Remise des documents utiles pour le contrôle des installations électriques ;
. Contrôle des installations électriques avec Véritas et un technicien ;
. Réception du rapport de contrôle ;
. Demande du cerfa Consuel Vert et contrôle ;
. Fourniture de l'attestation pour la mise en service du réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant proposé et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cet avenant.

M. le Maire informe l'assemblée que la construction est maintenant achevée et qu'il ne reste que quelques réserves à lever avant réception définitive.
L'inauguration est prévue le samedi 7 octobre 2023 à 10 H.

II – RECONSTRUCTION APRES TORNADE – MAITRISE D'ŒUVRE :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de reconstruction des bâtiments communaux sinistrés par la tornade.
Le devis proposé par le cabinet d'architecture DE NERVO d'Abbeville se décompose comme suit, pour un montant prévisionnel de travaux de 509 524 €uros HT :

- Phase relevés : 10 700.00 €uros HT ;
- Phase conception technique : 16 050.00 €uros HT ;
- Phase travaux (6% du montant des travaux) : 30 571.50 €uros HT

Cette phase comprend : la mise au point des marchés de travaux, le visa des études d'exécution, la direction des travaux avec réunion de chantier hebdomadaire, l'assistance aux opérations de réception de travaux et le dossier des ouvrages exécutés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le proposition du cabinet d'architecture DE NERVO et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce objet.

III – REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT RUE CAROLINE FOLLET : PROTOCOLE ACTUALISATION DES PRIX :

M. le Maire rappelle que le 19 Octobre 2021, la Commune a signé un marché de travaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement rue Caroline Follet avec la

société SADE. Le marché se décompose d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles (conditionnées par le constat de la première tranche).

Toutefois, les travaux ont été retardés par le dossier « loi sur l'eau » dont l'arrêté d'autorisation a été délivré le 30 mars 2023. Durant ce délai, les conditions financières ont évolué (hausse du coût de la main d'œuvre, augmentation des prix des matières premières).

Ainsi la SADE a proposé un protocole d'accord actant la reprise des travaux et le paiement d'une indemnité de 44 067.48 €uros H.T.

M. FAY José confirme qu'effectivement une hausse de 40% a été constatée sur les matériaux et la location de machines, sans compter la progression des coûts salariaux.

En terme d'organisation du chantier, qui a débuté le 4 septembre dernier, M. le Maire précise que la circulation alternée rue Caroline Follet est maintenue. Cette voie pourrait être interdite à la circulation seulement si ceci est indispensable et sur une courte durée.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le service assainissement sera transféré à la CC2SO le 1er Janvier 2024 et qu'il est indispensable que les travaux, pour lesquels la Commune a mobilisé les crédits budgétaires, soient réalisés avant la fin d'année.

M. MANCAUX Christophe s'interroge sur le fait que certaines tranchées soient réalisées en chaussée et d'autres en direction des habitations. En effet, M. FAY José confirme que selon leur état, l'entreprise remplace les conduites d'adduction d'eau défectueuses desservant les habitations.

M. THIERRY Patrick demande confirmation sur la flexibilité du protocole. M. le Maire précise que le protocole est figé. La moins-value pouvant intervenir en faveur de la Commune serait la non-exécution des tranches optionnelles du marché. En effet, ces tranches optionnelles dépendent des conclusions constatées lors de la tranche ferme.

M. THIERRY Patrick s'interroge sur le planning des travaux. L'achèvement est prévu pour fin octobre 2023 maximum.

M. THIERRY Patrick constate à la lecture du protocole qu'il y a « renonciation à recours et consentement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le protocole d'accord avec la société SADE et à verser une indemnité de 44 067.48 €uros H.T.

IV – BIEN SANS MAITRE – PARCELLE AH N°99 RUE DU CHATEAU :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2
Vu le code civil, et notamment son article 713

M. le Maire informe l'assemblée de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.
Il expose que le propriétaire de l'immeuble cadastré Section AH n°99 situé à CONTY, 6 rue du Château, est décédé en 1964, soit il y a plus de trente ans.
Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun héritier potentiel ne s'est présenté. Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et de prendre possession de ce bien afin d'assurer la sécurité publique compte tenu de l'état de cet immeuble.
Le Conseil Municipal précise que le bien immobilier cadastré section AH n°99 sera inscrit à l'actif de la commune pour la valeur dont nous attendons l'évaluation effectuée par le service des Domaines.
M. le Maire est autorisé à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

V – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE PHASE 2 : AVENANT LOT N°1 :

Dans le cadre de la restauration de l'Eglise Saint-Antoine, M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de traiter le mur, à l'arrière de la sacristie, séparant l'édifice de la propriété voisine cadastrée section AH n°48 compte tenu de son état.

L'entreprise DE PIERRE, titulaire du lot n°1 « maçonnerie – taille de pierre » propose la démolition de cette maçonnerie, la dépose de la pierre sculptée en conservation, l'évacuation des gravois en décharge et la réalisation d'une chape en chaux au droit de l'arasement du mur au niveau du sol. Ces travaux s'élèvent à la somme de 2 640 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (abstention de M. MANCAUX Christophe) approuve ces travaux et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

VI – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE PHASE 3 : FINANCEMENT :

Dans la continuité de la restauration de l'Eglise Saint-Antoine et l'engagement de la phase 3, M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter les financements correspondants.

Les travaux et honoraires de la phase 3 s'élèvent à la somme de 560 218.82 €uros H.T..
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les subventions suivantes :

- Subvention DRAC (50%) 280 109.00 €uros
- Subvention Département (20%) 112 044.00 €uros
  Dans le cadre des fonds « Petites villes de demain »
- Subvention Région (15 %) 84 033.00 €uros
- Charge communale (dont TVA) 196 076.58 €uros

Et sollicite des services préfectoraux l'autorisation de dépasser le taux de subvention de 80%, sauf réserve de l'obtention des dites subventions ci-dessus.

VII – BUDGET LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » : CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE :

Vu l'article 106 de la loi NOTRé,
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable applicable aux communes,
Vu le décret n°2015-1899 du 30/12/2015 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRé du 07/08/2015,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'adoption de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er Janvier 2024 pour le budget lotissement « Terrasses de Luzières ».

VIII – DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » : ETUDE URBAINE :

Dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », M. le Maire rappelle à l'assemblée que la mission diagnostic a été réalisée par notre cheffe de projet en collaboration avec les élus à l'occasion de différents ateliers et rencontres. Ce travail a permis de définir les différents axes stratégiques pour la revitalisation du territoire. Ces orientations figurent dans la convention cadre adopté par le Conseil Municipal lors d'une précédente séance.

Afin de mener à bien les actions liées à ces axes de développement, il est maintenant indispensable de confier une mission d'élaboration du projet.
Les conseillers municipaux ont été destinataires de la proposition méthodologique et financière du bureau d'études Quartier Libre d'Amiens. Cette étude, bien entendu, reprendra le travail réalisé par les différentes commissions et les axes définis par le Conseil Municipal.

La proposition de Quartier Libre s'élève à 34 700 €uros H.T. (41 640 €uros TTC)
M. le Maire précise que cette mission d'ingénierie peut bénéficier du financement suivant :
- Subvention Banque des Territoires (50% du TTC) : 20 820.00 €uros
- Subvention Fonds vert ingénierie (30% du HT) : 10 410.00 €uros
- Charge communale : 10 410.00 €uros

M. THIERRY Patrick regrette que la proposition soit trop généraliste et ne reprenne pas le projet de Conty.

Mme VASELLI Bérengère confirme que les analyses réalisées par les élus et la cheffe de projet seront intégrées à cette étude.
Mme GREVIN Cécile précise que le bureau d'études accompagne la Commune dans la rédaction du projet et la mise en place des orientations définies.

M. THIERRY Patrick estime que l'engagement financier de l'Etat reste vague même si des enveloppes importantes sont annoncés. M. le Maire précise que le Conseil Départemental, en complément des fonds nationaux et régionaux, a mis en place un dispositif de fonds réservés aux communes labellisées « petites villes de demain ».

M. MANCAUX Christophe exprime le souhait que l'étude prenne en compte obligatoirement le travail réalisé en amont et pense qu'il faut être très vigilant au respect des délais de cette étude.

Après en avoir délibéré et s'être fait donné toutes les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité (abstention de Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et Mme RONGIER Marie-Laure) accepte la proposition de Quartier Libre, autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

M. le Maire invite les élus à participer à la « balade urbaine » organisée en collaboration avec le CAUE ce samedi 16 septembre en matinée.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire transmet à l'assemblée les remerciements du Souvenir Français et de l'Association Selle Pieds pour l'attribution de la subvention communale.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée qu'à l'occasion du Forum Associatif qui s'est tenu le 9 septembre, 78 Pass Culture ont été distribués en faveur des enfants de Conty-Luzières-Wailly qui souhaitent prendre une licence auprès d'une association contynoise. En complément de ce dispositif, la CC2SO a mis en place également un pass.

Mme GREVIN Cécile rappelle à l'assemblée qu'aura lieu ce dimanche 17 septembre le Jubilé de Wailly pour fêter les 50 ans de la fusion entre Wailly et Conty. Quelques places sont encore disponibles pour le repas.

Auront lieu également ce week-end les Journées Européennes du Patrimoine.

Mme GREVIN Cécile informe les conseillers que des étudiants d'Uni-la-salle de Beauvais seront sur Conty pour travailler sur le secteur et sur différentes thématiques pendant 15 jours. Un retour de leur diagnostic sera présenté au Conseil Municipal.

M. FAY José informe l'assemblée de l'achèvement des travaux de bardage sur les vestiaires de football. En complément et afin de préserver le bâtiment, un filet pare-ballons a été commandé et sera installé dès réception. M. DENIS Mathieu regrette que ce pare-ballons ne soit pas installé plus tôt.

Mme VASELLI Bérengère rappelle à l'assemblée que le prochain « Mag » sortira début octobre. Elle invite chacun à soumettre des articles et demande aux associations de transmettre des photos de leurs évènements. La prochaine commission est programmée le 19 septembre prochain.

Mme VASELLI Bérengère informe également l'assemblée du Congrès Départemental des Pompiers qui se déroulera sur Conty le 23 septembre prochain, avec de nombreuses animations ouvertes à tous.

M. DENIS Mathieu fait part de la réclamation du propriétaire 1 rue du Petit Rond à Wailly. Compte tenu des manœuvres de véhicules voulant absolument emprunter la rue du Vieux Puits, sa palissade a été endommagée. Prochainement un portail sera installé et il est inquiet pour sa préservation. M. DENIS Mathieu propose de modifier l'accessibilité de cette rue.
M. FAY José propose de se rendre sur place afin d'étudier la possibilité de limiter voir d'interdire l'accès à cette voie.

M. DENIS Mathieu revient sur le problème du passage des bus sur Wailly et n'est pas convaincu par la réponse de la Région à ce sujet. Il estime que les données transmises par la Région sont fausses et confirme que le bus, à l'occasion de la déviation mise en place, était bien emprunté par des administrés de Wailly.

M. le Maire précise que dans l'hypothèse de la mise en place d'un arrêt sur Wailly, d'autres arrêts seraient supprimés : celui devant les Ateliers du Val de Selle à Conty (impensable compte tenu de sa fréquentation) ou celui de Loeuilly.

M. DENIS Mathieu précise qu'il abordera le sujet à chaque séance du Conseil Municipal jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour la sécurité des enfants.
Mme BRKA Virginie insiste sur le fait de ne pas attendre un accident.

Mme VASELLI Bérengère signale les retards répétés du bus scolaire pour le collège. De même, Mme GREVIN Cécile signale des problèmes de capacité et de surcharge de certains bus. M. le Maire n'a pas été informé de ses dysfonctionnements ; il se rapprochera de la CC2SO.

M. THIERRY Patrick communique une information qu'il a eu quant à la fermeture du bureau de poste de Conty tous les lundis à partir de novembre. M. le Maire confirme qu'il a reçu il y a quelques temps un responsable de la Poste concernant une réorganisation, mais rien ne lui a été confirmé pour le moment. Une communication sera faite à ce sujet dès connaissance des nouveaux horaires d'ouverture.

M. THIERRY Patrick demande si la levée de mise en péril a été réalisée suite aux travaux entrepris sur l'immeuble 31 place du Général de Gaulle. M. le Maire précise que les

travaux ont commencés il y a quelques jours. M. le Maire se renseignera à propos de la levée de mise en péril et en informera M. THIERRY Patrick.
A ce sujet, il confirme que les menuiseries sont bien en bois et qu'elle devront être peintes conformément à l'autorisation d'urbanisme délivrée.

M. ESTIENNE Romain signale qu'une bouche d'égout est affaissée au niveau du 32 rue Guy de Ségonzac.

De plus, M. ESTIENNE Romain signale que, sur Luzières, la haie située à l'ancien arrêt de bus a été complètement arrachée par un engin agricole. Les services techniques seront envoyés sur place.

Mme RONGIER Marie-Laure demande des nouvelles de l'installation de l'Office de Tourisme sur Conty. M. le Maire précise que la commune a fait réaliser les travaux de mise aux normes électriques. Rien ne s'oppose à l'installation des services communautaires après peinture des murs la semaine prochaine. Une personne sera affectée à temps complet, toute l'année, sur Conty.

M. MANCAUX Christophe fait remonter des réclamations de parents d'élèves concernant les modifications de fonctionnement des services périscolaires. Mme GREVIN Cécile précise que ces modifications concernent la complexité de la facturation et les pénalités appliquées aux familles.
Mme BRKA Virginie confirme que si une famille oublie d'informer de l'absence de son enfant à la cantine scolaire, le repas peut revenir (selon le quotient familial) à 8 €uros. Les parents qui travaillent sont de plus en plus pénalisés.
Mme VAN OOTEGHEM Clarisse trouve inadmissible les prix pratiqués, beaucoup trop élevés. Cette augmentation va alourdir les dépenses des ménages.

De plus, Mme BRKA Virginie signale la complexité d'utilisation du « Portail Famille » mis en place par la CC2SO cet été.

M. MANCAUX Christophe regrette la difficulté d'accéder à certains services de la CC2SO liée principalement à un problème de communication.

M. MANCAUX Christophe demande s'il peut être rappelé les règles de sécurité routière aux livreurs de pizzas et le stationnement devant la boutique.

Mme DE TOMI Isabelle s'est rapprochée du vétérinaire à propos des nombreux chats errants sur la Commune. Le vétérinaire est prêt à stériliser les chats. Mme GREVIN Cécile précise qu'à Longueau, la Commune a passé un partenariat avec la Société Protectrice des Animaux qui stérilise les chats puis les ramène ensuite à la Commune.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.45.